

## Compte-rendu de la séance du 29 mars 2016 du Conseil Municipal d'Ercé en Lamée

**Présents:** MM DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, BERTHIAUX Gwénaél, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, FILATRE Félicien, LE MÉE Philippe, ÉON Christophe, PAITEL Patricia, HARDAT Bénédicte formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés:** BARBIER Laurent, CHESNOT Cécile,

### **Validation du compte-rendu de la précédente séance de conseil municipal**

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance de conseil du 29 février 2016.

### **Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour 2015-2018**

Mme BERTIN rappelle que la commune est liée depuis 8 ans à la CAF d'Ille et Vilaine par un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil des enfants et jeunes de 3 à 17 ans sur le territoire de la Communauté de Communes. Il est signé entre plusieurs communes, la communauté de communes et la CAF 35. Cette dernière apporte un soutien financier aux différentes communes en fonction de l'atteinte des objectifs par les structures d'accueil des enfants et des jeunes des communes co-signataires (taux d'occupation, nombre de jours de fonctionnement, activités réalisées). Le nouveau CEJ concerne la période du 01/01/2015 au 31/12/2018 et concerne la CCMVS et les communes suivantes: Bain de Bretagne, Chanteloup, Crevin, Ercé en Lamée, Le Sel de Bretagne, Pancé, Pléchatel, Poligné, Teillay, Tresboeuf. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE le nouveau CEJ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018 et AUTORISE le Maire à le signer.

### **Renouvellement du contrat SEGILOG**

M. BERTHIAUX rappelle que le contrat d'utilisation et de maintenance du logiciel informatique SEGILOG utilisé par le service administratif de la mairie arrive à échéance le 31 mars 2016. Il convient de le renouveler pour 3 ans. Il présente l'offre de SEGILOG tarifaire bloquée pour toute la durée du contrat. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour une durée de 3 ans le contrat avec SEGILOG pour les montants suivants:

3024 € HT par an pour la cession des droits d'utilisation du logiciel informatique

336 € HT par an pour le contrat de maintenance et formation au logiciel.

### **Déclaration d'Intention d'aliéner parcelles AB 44 et 46**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'étude notariale de Maîtres LE COULS, AVENEL-THÉZÉ et MIMEY de Bain de Bretagne concernant les parcelles AB 44 et 46 d'une superficie totale de 438 m<sup>2</sup>.

### **Participation de la commune de Teillay aux frais de fonctionnement de l'ALSH – exercice 2015**

Mme BERTIN rappelle que la commune de Teillay participe aux frais de fonctionnement de l'ALSH au prorata du nombre d'enfants de Teillay qui fréquentent l'ALSH. Elle présente les résultats financiers de fonctionnement de l'ALSH pour l'année 2015 :

Dépenses de fonctionnement: 91 974,27 €

Recettes de fonctionnement: 55 861,22 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE les comptes financiers de l'ALSH de 2015 qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 36 133,05 €
- CONSIDERANT que le récapitulatif des journées d'accueil s'élève à 466 pour les enfants de Teillay et à 982 pour les enfants d'Ercé en Lamée, et que l'on compte 87 journées enfants de l'extérieur à répartir à égalité entre Ercé et Teillay.
- FIXE la participation de la commune de Teillay à 11 986,70 € € et celle d'Ercé en Lamée à 24 126,35 € pour l'exercice 2015
- AUTORISE le Maire à demander cette participation à la commune de Teillay et à émettre les titres administratifs correspondant

### **Demande de subvention**

Le Maire rappelle que les subventions pour 2016 ont été attribuées par délibération n°2016-02-09 du 29 février 2016. Une demande de subvention par la Chambre des Métiers d'Ille et Vilaine est parvenue en mairie après le vote des subventions, à hauteur de 52 € par apprenti pour 3 élèves résidant dans la commune. Il propose de valider cette subvention. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONSIDERANT que le Conseil Municipal a accordé une subvention maximum de 60 € pour l'aide au fonctionnement des maisons familiales et rurales, des lycées et des chambres des métiers, lors de sa séance précédente, ACCORDE une subvention de 52 € par apprenti à la Chambre des Métiers d'Ille et Vilaine, comme demandé.

### **Convention d'Objectifs et de Financement de la Prestation de Service ALSH et ASRE avec la CAF d'Ille et Vilaine – Années 2016 à 2019**

Mme BERTIN informe le Conseil Municipal que la convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service "accueil de loisirs sans hébergement" signée avec la C.A.F. d'Ille et Vilaine est arrivée à son terme le 31 décembre 2015. La C.A.F. 35 nous propose une nouvelle convention qui couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019 et qui concerne :

- la Prestation de Service « ALSH » pour l'accueil périscolaire (mercredis après-midi)
- la Prestation de Service « ALSH » pour l'accueil extrascolaire (petites et grandes vacances)
- L'Aide Spécifique Rythmes Educatifs

Après examen de la nouvelle convention et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VU la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2008 entérinant la décision de création et de gestion d'un ALSH communal à compter de février 2007
- VALIDE la nouvelle Convention d'Objectifs et de Financement de la Prestation de Service ALSH et ASRE pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019.
- AUTORISE le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine la convention et les éventuels avenants pouvant en découler.

### **Avenant n°1 à l'annexe 2 relative aux dispositions financières de la convention de service d'application du Droit des Sols**

Le Maire rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme est assurée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 par le Pays des Vallons de Vilaine dans le cadre d'une convention cadre Service Application Droits des Sols. En raison du besoin de recrutement d'un 4<sup>ème</sup> agent instructeur pour assurer l'instruction des dossiers dans les délais impartis par la réglementation, une évolution tarifaire a été votée et intégrée au budget annexe ADS 2016 le 2 mars 2016 par l'assemblée délibérante du Pays des Vallons de Vilaine. Il convient de valider cette évolution tarifaire par la signature d'un avenant n°1 à l'annexe 2 relative aux dispositions financières modifiant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 comme suit :

- Permis de construire (PC):	Coefficient 1	150,00 €
- Permis d'Aménager (PA) :	Coefficient 1,2	180,00 €
- Permis de Démolir (PD):	Coefficient 0,8	120,00 €
- Déclaration Préalable (DP):	Coefficient 0,7	105,00 €
- Certificat d'urbanisme type b (CUB):	Coefficient 0,4	60,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE l'avenant n°1 à l'annexe 2 relative aux dispositions financières de la convention cadre Service Application Droit des Sols modifiant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, tel que présenté ci-dessus et AUTORISE le Maire à signer l'avenant

### **Questions diverses**

- Prochain conseil municipal: Jeudi 21 avril 2016
- Réunion d'adjoints: 13 avril 2016
- information: l'école Saint François repassera à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2016-2017.

## VOTE DU BUDGET

### Compte Administratif 2015

#### Lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme BERTIN Isabelle, 1ère Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. DERVAL Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré; le Maire ne participe pas au vote:

1/ DONNE acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

BUDGET « LOTISSEMENT LES FONTAINES »						
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés	0	62 427,21	190 211,00	0	190 211,00	62 427,21
Opérations de l'exercice	190 489,75	139 685 ,00	139 685 ,00	190 211,00	330 174,75	329 896,00
TOTAUX	190 489,75	202 112,21	329 896,00	190 211,00	520 385,75	392 323,21
Résultats de clôture		11 622,46	139 685,00		128 062,54	
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CIMULÉS	190 489,75	202 112,21	329 896,00	190 211,00	520 385,75	392 323,21
RÉSULTATS DÉFINITIFS		11 622,46	139 685,00		128 062,54	

2/ CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

### Budget Primitif 2016

#### Lotissement

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- VOTE le budget primitif 2016 du Lotissement comme suit:

BUDGET «LOTISSEMENT LES FONTAINES »			
		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Vote	140 495,00 €	128 873,00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0	11 622,00 €
	Total section de fonctionnement	140 495,00 €	140 495,00 €
INVESTISSEMENT	Vote	0	139 685,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	139 685,00 €	0
	Total section d'investissement	139 685,00 €	139 685,00 €
TOTAL		280 180,00 €	280 180,00 €

## Compte administratif 2015

### Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme BERTIN Isabelle, 1ère Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. DERVAL Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré; le Maire ne participe pas au vote:

1/ DONNE acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

BUDGET « ASSAINISSEMENT »						
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés	0	258 864,13	0	79 928,77	0	338 792,90
Opérations de l'exercice	25 031,46	60 791,04	16 260,96	11 946,89	41 292,42	72 737,93
TOTAUX	25 031,46	319 655,17	16 260,96	91 875,66	41 292,42	411 530,83
Résultats de clôture		294 623,71		75 614,70		370 238,41
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CIMULÉS	25 031,46	319 655,17	16 260,96	91 875,66	41 292,42	411 530,83
RÉSULTATS DÉFINITIFS		294 623,71		75 614,70		370 238,41

2/ CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

## Budget Primitif 2016

### Assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif 2016 Assainissement comme suit :

BUDGET « ASSAINISSEMENT »			
		DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	Vote	350 684,67 €	56 060,96 €
	002 Résultat d'exploitation reporté	0	294 623,71 €
	Total section d'exploitation	350 684,67 €	350 684,67 €
INVESTISSEMENT	Vote	387 922,37 €	312 307,67 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	75 614,70 €
	Total section d'investissement	387 922,37 €	387 922,37 €
TOTAL		738 607,04 €	738 607,04 €

## Compte administratif 2015

### Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme BERTIN Isabelle, 1ère Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. DERVAL Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré; le Maire ne participe pas au vote:

1/ DONNE acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

BUDGET «COMMUNE »						
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés	0	0	355 969,09	0	355 969,09	0
Opérations de l'exercice	1 111 843,56	1 399 086,16	1 549 936,14	1 560 059,56	2 661 779, 70	2 959 145,72
TOTAUX	1 111 843,56	1 399 086,16	1 905 905,23	1 560 059,56	3 017 748,79	2 959 145,72
Résultats de clôture		287 242,60	345 845,67		<b>58 603,07</b>	
Restes à réaliser	0	0	139 213,00	63 442,00	139 213,00	63 442,00
TOTAUX CIMULÉS	1 111 843,56	1 399 086,16	2 045 118,23	1 623 501,56	3 156 961,79	3 022 587,72
RÉSULTATS DÉFINITIFS		287 242,60	421 616,67		134 374,07	

2/ CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

### Budget Communal 2016 : Affectation du résultat 2015

- Vu l'approbation du Compte Administratif 2015 par le Conseil Municipal,

- Vu l'approbation du Compte de Gestion 2015 par le Conseil Municipal,

- Vu le résultat de fonctionnement s'élevant à 287 242,60 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

– DECIDE l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, comme suit :

C/1068 : 287 242,60 € afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement

### Budget Primitif 2016

#### Commune

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif 2016 de la Commune comme suit :

BUDGET «LOTISSEMENT LES FONTAINES »			
		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Vote	1 377 490,00 €	1 377 490,00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0	0
	Total section de fonctionnement	1 377 490,00 €	1 377 490,00 €
INVESTISSEMENT	Vote	276 862,83 €	139 685,00 €
	Restes à Réaliser	139 213,00 €	63 442,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	345 845,67 €	0
	Total section d'investissement	761 921,50 €	761 921,50 €
TOTAL		2 139 411,50 €	2 139 411,50 €